Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 159

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285212

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 20 janvier 1901 N° 159 Troisième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 29me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 29me année *LE PAYS*

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BARBIER

de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

(Suite.)

Le 20 février il y a déjà des gens à la charrue et même il y en a eu le 12.

Les soldats cantonnés à Courfaivre ont battu la générale au son du tambour à une heure après minuit pour faire surveiller les greniers du village, car il est arrivé de Delémont des commissaires pour faire la visite du froment.

Le 25 février la commune de Courfaivre a reçu l'ordre de livrer quinze chariots de paille pour la Nation et de les faire conduire à Delémont.

Le même jour on a guillotiné à Delémont un garçon de Courtételle pour avoir fait le trafic des faux assignats, et pour avoir dit qu'il aimerait mieux aller servir en Empire qu'avec cette race de chiens de Français, et aussi pour avoir été sans passe-port sur le territoire de la Prévoté.

Le père de ce garçon a aussi été guillotiné à Delémont le 2e jour de mars, aussi à cause des assignats et parce qu'il était aristocrate (*)

On l'avait amené de Delémont à Courtételle pour entendre le comité de surveillance de la localité, et le conseil révolutionnaire l'a condamné à mourir dans les vingt quatre heures. Sa femme est condamnée à rester en prison, jusqu'à ce que la guerre soit finie. On les a jugés dans l'église de Courtételle. Cet homme là avait encore trois fils qui sont émigrés.

Le 21 mars, le tribunal révolutionnaire est passé par Courfaivre (*) avec la guillotine ambulante : c'est une guillotine qui est fait sur un petit chariot que le tribunal révolutionnaire mène toujours avec lui. Les bourreaux sont assis sur la guillotine, et le conseil révolutionnaire est en voiture, escorté des gendarmes. Ce jour-là, il sont passés à neuf heures du matin, et repassés à six heures du soir.

Le 22 mars on a reçu l'ordre que la commune de Courfaivre devait conduire quatre voitures de foin à Strasbourg — on prendra les vivres pour les chevaux et pour les voituriers.

Le 24 mars nous avons donné pour notre part un doublon pour acheter quatre chevaux, car la commune de Coufaivre a dû acheter ces quatre chevaux pour faire les charrois pour la Nation.

Le 26 mars Germain Bandelier, Nicolas Bendit, Nicolas Citherlet et Jean Hennemann sont partis à 6 heures du soir contre Stasbourg avec le foin ; il faut qu'ils aillent passer par Belfort.

Depuis le 22 mars jusqu'au 26 nous avons entendu tirer du canon du côté de l'Alsace.

Ce jour-là il a tonné, mais sans pluie. Toujours le beau temps. Tout cet hiver on n'a point eu de neige ni de froid.

Joseph Citherlet et Nicolas Fleury sont partis le 18 mars pour aller chercher du froment à Dôle par ordre du district, pour le conduire à Delémont.

Le 25 mars les arbres étaient déjà boutonnés : même il y en avait en feuilles et les cerisiers en fleurs.

Le 28 mars la municipalité de Courfaivre a reçu les ordres pour défendre d'aller sur le territoire de la prévoté de Moutier Grandval, (*) sous peine d'être guillotiné, car la sentence est

(*) Les deux condamnations capitales qui frappèrent le père et le fils Bourquin de Courtételle ne sont également motivées que sur des faits vagues, propos inciviques, Il n'en fallait pas davantage.

(*) Ce tribunal révolutionnaire qui prononça cinq condamnations à mort dans le département du Mont-Terrible était présidé par Sigismond Moreau, ancien lieutenant du Prince à Delémont : les quatre juges étaient des Français. (Voyez le **Journal de Dom Moreau** publié et annoté par C. Folletete-Fribourg 1900.)

Nous avions cru que le tribunal révolutionnaire du Mont-Terrible n'avait prononcé que cinq condamnations à mort, lorsque nous avons reçu au dernier moment une bienveillante communication de M l'abbé Daucourt, curé de Miécourt. Il nous dit que ces condamnations sont au nombre de sept. Voici ce qu'il publie dans son histoire de Delémont :

« C'est à cette époque que furent arrêtées par le tribunal révolutionnaire, quelques religieuses de l'Ordre de la Retraite. Ces religieuses s'étaient refugiées à Delémont et vivaient très retirées dans une pieuse famille. Elles avaient quitté le costume de l'Ordre pour prendre un habillement modeste afin de se soustraire aux poursuites des agents du régime de la Terreur. C'était mère Agathe Garessu de la grande Combe des Bois et quelques unes de ses sœurs Mère Garessu avait été l'une des fondatrices de l'Ordre. Ces religieuses furent arrêtées et emprisonnées pendant plusieurs mois. Jugées par le tribunal révolutionnaire, elles furent condamnées à être guillotinées. Cependant la vertu de Mère Garessu, la noblesse de ses sentiments en imposèrent tellement à ses persécuteurs, qu'on n'osa donner suite à la sentence: Les juges, par des moyens détournés, différèrent l'exécution, ce qui permit d'user de ruse pour faire reconduire ces dignes femmes a la frontière. Elles furent dirigées sur Bâle, puis à Wihlen, enfin à la Porte du Ciel, dépendance du couvent de Bellelay.

Si ces dignes religieuses échappèrent à la guillotine, il n'en fut pas de même de deux pieux catholiques. **Pierre et Philippe Léo** qui furent guillotinés peu après, sur la place du marché à Delémont, pour avoir donné l'hospitalité à des aristocrates.

A cette exécution assista une parente de Mgr Chèvre, curé de Porrentruy, elle avait alors 12 ans. (Notes tirées des Archives de l'Ordre de la Retraite). Cette parente était la grand'mère de M. Domon, de Soulce, actuellement supérieur du Couvent de la Retraite à Aix ».

Histoire de la ville de Delémont, par M. l'abbé Daucourt.

(*) La prévoté de Moutier-Grandval était alors considérée comme Territoire neutre en vertu de sa combourgeoisie avec la république de Berne.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 58

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle avait pris place dans une voiture. Yvan restait silencieux à ses côtés, lisant sur la physionomie si mobile de sa mère, tout le travail moral qui se produisait en elle. Il continuait ses invocations du fond de son âme :

O Notre-Dame de Lourdes ! O Vierge Immaculée, prenez en pitié mon pauvre père, et ma mère bien aimée, je vous en supplie, exaucez la prière que, sans me lasser, je vous adresse !

Le trajet était long de la maison de Passy à l'hôpital où agonisait le comte de Ruloff.

Les arbres verts des Champs-Elysés, les blanches façades des maisons défilaient ; puis ce fut, marchant en sens inverse, un sillage de voitures, emportant, au Bois, des toilettes claires de toutes nuances. Cette vue évoquait, chez la grande artiste, une immense tristesse, les années brillantes de sa vie d'autrefois.

Comme elle regardait la vie, l'avenir, en ce temps-là, avec une certitude orgueilleuse de triomphe ! Elle tenait la fortune dans ses cordes vocales ; elle n'avait qu'à laisser s'échapper des notes de son gosier de rossignol charmeur, pour voir la foule enthousiaste lui prodiguer l'or et les bravos.

Et, sa pauvre âme troublée et désorientée par les déceptions et les regrets, elle passait, bien pâle, sous sa voilette épaisse, au milieu de cette foule brillante.

Elle avait souffert, peu importe, elle devait pardonner.

— Comme il doit nous attendre impatiemment, murmura Ivan, voulant la sortir enfin de sa douloureuse rêverie. Oh ! mère, je vous en conjure, en ce moment suprême, accomplissons courageusement un devoir sacré, quelque pénible qu'il puisse nous paraître... Puisse-t-il respirer encore quand nous arriverons !

Le fiacre passait devant un grand théâtre. Le lourd monument montrait, aux nombreux passants, sa façade pompeuse et les colonnades de marbre de sa galerie, que, chaque soir, des globes, abritant la lumière électrique, illuminaient comme un splendide décor. D'immenses affiches lançaient, aux yeux des flâneurs, le titre de la pièce nouvelle, de l'opéra en vogue. Un nom apparaissait en lettres énormes, celui de Nelly Pearling une brillante cantatrice, qui, sur la scène, avait pris la place de la Bocellini; et cette nouvelle venue, à son tour, connaissait les enivrants triomphes.

Marie-Alice était si violemment émue que ses doigts s'entrelaçaient nerveusement ; elle ferma les yeux pour ne plus lire, sur les affi-